



Hiribururu
Saint-Pierre d'Irube

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU**

SEANCE du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à 19h40, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur IRIART Alain, Maire.

Date de la convocation : 09 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Présents :

M. IRIART Alain, M. THICOIPE Michel, M. ELGOYHEN Mathieu, M. CIER Vianney, M. EHULETCHE Pierre, Mme PERES Marie, Mme GONI Paulette, Mme LARRIEU Françoise, MENDY Alain, M. FUENTES Laurent, Mme LANDART Sabine, Mme REMONT Bénédicte, M. DUBLANC Xabi, Mme LATAILLADE Florence, Mme OTHONDO Elena, M. HARREGUY Bixente, GOYHENECHÉ Nadine.

Absents ayant donné procuration :

Mme DAMESTOY Odile a donné procuration à Mme OTHONDO Elena,
Mme GOROSTEGUI Fabienne a donné procuration à Mme PERES Marie,
M. GALHARRAGUE Christian a donné procuration à M. MENDY Alain,
Mme GOROSTIAGA BARRIOLA Naroa a donné procuration à M. ELGOYHEN Mathieu,
Mme CORDOBES Marie-Hélène a donné procuration à Mme GONI Paulette,
Mme RODRIGUES Cristina a donné procuration à Mme REMONT Bénédicte,
M. MULOT Benoît a donné procuration à M. THICOIPE Michel,
M. ELISSALDE Ellande a donné procuration à M. FUENTES Laurent,
M. SALLABERRY a donné procuration à M. IRIART Alain

Excusés :

M. SORHOUE T Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme GOYHENECHÉ Nadine.

- Question n°7 : précisions sur un emploi permanent à temps complet d'Attaché territorial créé depuis le 1^{er} mars 2019 (Nomenclature ACTES 4.1).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 13 février 2019, le Conseil avait approuvé la création d'un poste permanent à temps complet d'Attaché territorial à compter du 1^{er} mars 2019 ; ce poste est affecté à la Direction des Services Education et Population.

Ce poste est occupé depuis le 1^{er} décembre 2022 par un agent contractuel (portabilité d'un CDI en provenance de la Fonction Publique Hospitalière) suite à une procédure de recrutement qui n'a pas permis de pourvoir ce poste par un fonctionnaire.

Ce faisant l'agent contractuel ne bénéficiant pas du principe statutaire de la carrière, il revient au Conseil municipal de fixer les contours de la rémunération de cet agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de fixer pour les agents contractuels amenés à occuper ce poste une rémunération comprise entre l'Indice Brut 444 Majoré 395, et l'Indice Brut 732 Majoré 610.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout avenant contractuel pour affecter la rémunération ci-avant cadrée.

Vote de la question : nombre de votants : 17 (dont 9 procurations)

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-PIERRE d'IRUBE / HIRIBURU, le 15 avril 2024.

Le Maire,

Alain IRIART.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le :

Accusé réception par la Sous-Préfecture le : **18 MARS 2024**

Affichée en Mairie le :

Notifiée le : **18 MARS 2024**

Le Maire,
Alain IRIART.



Handwritten signature in blue ink.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de SAINT-PIERRE-D'IRUBE
Utilisateur : PASTELL Application

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024004007
Objet :	Précision sur un emploi permanent à temps complet d'Attaché Territorial créé depuis le 1er mars 2019.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	064-216404962-20240415-2024004007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 064-216404962-20240415-2024004007-DE-1-1_0.xml	text/xml	923 o
Document principal (Délibération) Nom original : Q7 2024_004_007.pdf Nom métier : 99_DE-064-216404962-20240415-2024004007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	114.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 14h42min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 14h43min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 14h43min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2024 à 14h44min01s	Reçu par le MI le 2024-04-18